

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 15 juillet 2022, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Cécile DUPAS – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Jean BARDEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Denis GUYNOUARD - Monsieur Patrick BOUYER - Monsieur Cédric REGEON

Monsieur Jean BARDEAU a été désigné secrétaire de séance.

Les conseillers se sont rendus au local des cantonniers qui vient d'être achevé et ont visité le dépôt communal. Ensuite le conseil s'est déplacé à la petite salle des fêtes afin de se rendre compte de son état.

1 – Autorisation permanente et générale de poursuites

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1617-24,

Vu le décret n°2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant que le décret n°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites,

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales,

Madame la Maire propose aux membres du Conseil municipal d'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable du Service de Gestion Comptable de Ruffec pour la mise en œuvre de tout acte de poursuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **décide d'accorder une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable du Service de Gestion Comptable de Ruffec.**

POUR : 8 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Publicité des actes des assemblées délibérantes à compter du 1^{er} juillet 2022

Madame la Maire donne lecture au Conseil du courrier de Madame la Préfète concernant « la mise en application de l'article 78 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 qui réforme en profondeur le droit applicable à la publicité et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'objet de cette réforme est de simplifier et de moderniser les formalités de publicité des actes des assemblées délibérantes, afin, notamment, d'assurer une meilleure information du public. »

Ainsi, la publication des actes sous forme électronique, via une publication sur leur site internet devient le principe pour les communes de plus de 3500 habitants ainsi que les EPCI à fiscalité propre et le Département.

Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes « fermés » qui ne disposent pas nécessairement des moyens humains ou techniques requis par la dématérialisation peuvent choisir le mode de publicité de leurs actes : affichage ou publication sur papier ou publication sur internet.

A défaut de délibération sur ce point, la publication sous forme électronique sera applicable. Les communes de moins de 3500 habitants et les syndicats doivent délibérer s'ils souhaitent poursuivre l'affichage ou la publication sur papier de leurs actes.

Le conseil décide de ne pas recourir au régime dérogatoire : la publication des actes se fera donc sous forme électronique.

3 – Organisation du concert du 11 août 2022

Madame la Maire rappelle aux conseillers que le 11 août prochain, le groupe SOLYCUBA se produira à Xambes, concert précédé d'un apéritif offert par la commune.

Un point sur l'organisation est effectué avec répartition des tâches organisationnelles.

4 – Eclairage public

La pénurie d'énergie provoquée par la guerre en Ukraine laisse présager de futures coupures d'électricité et incite à faire des économies. Monsieur JONQUET propose au conseil d'engager une réflexion sur la réduction de la durée de l'éclairage public nocturne (ce qui, en outre, allègerait le budget et contribuerait à lutter contre le dérèglement climatique).

Le Conseil est conscient de cette nécessité et deux options se dégagent sur la mise en place du dispositif :

1. Débuter par une période d'essai avec extinction pendant 3 à 4 mois, puis faire une enquête-bilan avec la population.
2. Solliciter l'avis des habitants dans un premier temps et arrêter une décision ensuite.

La question sera réétudiée lors du prochain conseil municipal.

Compte tenu du caractère sensible du sujet (notamment avec l'apparition possible d'un sentiment d'insécurité), un consensus se dégage sur l'importance de bien préparer l'information-communication auprès des administrés.

5 – Conseil d'école

Madame la Maire informe les conseillers que le dernier conseil d'école a eu lieu le 14 juin 2022 et donne lecture d'une partie du compte rendu.

Les effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2022 s'élèvent à 68 élèves.

6 – Organisation de la frairie

Madame la Maire rappelle aux conseillers que la commune prend en charge, pour la frairie 2022, le feu d'artifice, les tickets de manège distribués aux enfants de la commune, met à disposition les cantonniers pour le montage et démontage des structures, gère et honore le paiement les branchements provisoires d'électricité.

7 – Questions diverses

- Madame la Maire a rencontré un dératiseur afin de faire cesser les nuisances à proximité des poules, canards et chèvre de Monsieur BAUD, chemin des Chéneaux. Une intervention est programmée dans les jours à venir. Un courrier sera adressé à Monsieur BAUD afin de l'enjoindre à prendre des mesures préventives préconisées par le dératiseur.

- Madame la Maire alerte les conseillers sur la situation féline du village. En effet des anciens habitants de Xambes ont abandonné leurs chats qui se retrouvent errants, voir en gestation.

Madame PAPONNET, référente auprès du Syndicat Mixte de la Fourrière, va mener une série d'actions notamment en faveur de leur adoption.

8 – Compte rendu de réunions

Madame CAUSEL a été ce jour à une réunion à AIGRE, sur le thème de balades Nature et patrimoine. Deux nouvelles communes rejoignent le dispositif : Aigre et Verteuil.

Madame CAUSEL rappelle que le Jury Villes et Villages Fleuris, sera à Xambes le 23 août prochain.

Monsieur TESSIER a assisté à une réunion du PETR et il n'y avait pas le quorum. Il constate qu'à peine à mi-mandat, il est difficile d'avoir le nombre d'élus nécessaires afin de voter des décisions.

Madame la Maire et Madame DUPAS ont assisté à la réunion du 21 juin dernier relative au Comité de suivi du projet éolien de Charente-Boixe. Madame la Maire s'est positionnée en défaveur du projet en raison de la saturation des parcs éoliens sur le territoire mais souhaite être présente pour connaître l'évolution du projet dans son ensemble.

Le conseil municipal approuve et appuie la démarche de Madame la Maire.

Madame CAUSEL demande la date d'installation de la machine à pain. Le 28 juillet prochain elle sera installée devant la placette de la boucherie.

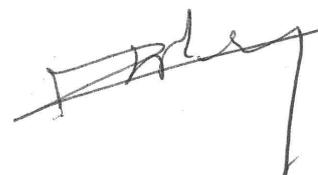
La prochaine réunion du conseil est arrêtée au jeudi 8 septembre – 20 heures 30.

Séance levée à 23 heures 06 minutes

La Maire
Géraldine JEROME



Le Secrétaire
Jean BARDEAU



Les Membres du Conseil Municipal

